



L'Écho du Petit Paris

*Passons à l'action vers l'atteinte des objectifs organisationnels
« Une affaire d'équipe »*

Quand passer à l'action ?



*« Il n'est pas de vent favorable pour celui qui ne sait pas où il va »
Sénèque*

ANNÉE 2015, N° 3

Mot du président

Par Claude Kenty

Président

Le président vous souhaite une bonne saison d'opération tout en veillant à votre sécurité.



Objectifs organisationnels 2015-2016

Voici les cinq objectifs organisationnels de la Coopérative pour la saison d'opération 2015-2016:

1. Contrôle de nos performances
2. Rigueur et constance de la gestion de nos opérations
3. Assurer une gestion responsable
4. Attitude au travail
5. Rentabilité

Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle 2015 aura lieu le vendredi 11 septembre prochain, à compter de 13h00, à la salle de l'Âge d'or de Sainte-Monique. Vous recevrez vers la fin du mois d'août l'avis de convocation officielle. Nous comptons sur votre précieuse présence pour l'occasion. N'oubliez pas que votre implication est l'essence même du fonctionnement de notre modèle d'affaires, c'est ce qui nous rend unique.



Politique sur l'alcool et les drogues en milieu de travail

Lors de la séance du conseil d'administration du 26 juin dernier, les administrateurs ont adopté la « Politique sur l'alcool et les drogues en milieu de travail ». Chacun d'entre vous recevra prochainement une copie de la politique afin qu'il puisse en prendre connaissance et devra signer et retourner un formulaire de consentement d'application de la politique sur l'alcool et les drogues en milieu de travail.

Mot de la direction générale

Par Alain Paradis

Directeur général



Le thème de cette édition du journal interne est très révélateur. L'importance de se fixer des objectifs et surtout de les atteindre est effectivement une affaire d'équipe et doit considérer les éléments suivants:

Contexte actuel

Trois éléments importants à tenir compte. Premièrement, les marchés du bois d'œuvre et de la pâte ne sont pas aussi vigoureux qu'anticipé. Ensuite, le coût de la fibre est en augmentant, particulièrement à cause du nouveau régime forestier (pas de crédit en voirie, augmentation des redevances, carburant, etc.) La crise actuelle sur la Côte-Nord le démontre bien et, par expérience, nos territoires sont similaires à ces derniers. Finalement, ces deux premiers éléments expliquent le fait que la rentabilité n'est pas au rendez-vous à l'usine et pas assez élevé pour nos opérations.

Nécessité de rencontrer nos obligations

Comme entreprise, nous devons rencontrer nos obligations à court, moyen et long terme. Les principales obligations sont premièrement de rembourser nos dettes (rachat des parts de nos membres et remboursement de nos créanciers). Nous devons également renouveler nos équipements pour maintenir la productivité et mieux contrôler nos coûts d'opération. Évidemment, nous devons offrir des conditions de travail compétitives à nos membres et entrepreneurs.

Assurer le maintien de nos activités dans le temps

C'est évidemment le premier objectif de la direction de la Coopérative. Pour y arriver, nous devons être compétitifs afin de conserver nos clients (usines et donneur d'ordre en travaux sylvicoles). Il est primordial de conserver nos garanties pour l'avenir. Nous devons donc assurer la rentabilité de PFPP en maintenant un approvisionnement en qualité et en quantité adéquate et en investissant dans des projets assurant sa productivité

Voilà pourquoi il est essentiel d'atteindre nos objectifs et de prendre tous les moyens raisonnables pour y parvenir. Vous trouverez dans ce numéro les principaux objectifs par département pour la saison 2015-2016. Dans les prochaines semaines, la direction de la Coopérative, avec les administrateurs concernés, rencontreront les travailleurs de chaque département afin d'en discuter davantage et pour répondre à vos questions.

En terminant, je vous souhaite une excellente saison et demeure convaincu que nous serons en mesure d'atteindre tous nos objectifs pour l'année en cours.

La gestion des ressources humaines

Par Johanne Bouchard

Directrice ressources humaines et SST

Le plan d'action de la direction des ressources humaines et SST établit les objectifs, les priorités et les activités pour la gestion des ressources humaines pour la période allant de 2013 à 2016. À ce jour, le plan d'action est complété aux deux tiers. Il est mis à jour annuellement en fonction des objectifs organisationnels et des nouveaux défis à rencontrer. Les résultats obtenus annuellement dans le domaine des ressources humaines découlent de ce plan et évalue s'il contribue à une gestion efficace des ressources humaines. Je vous ai présenté le bilan 2013-2014 du plan d'action de la direction des ressources humaines et SST dans notre dernière édition du journal.

En fonction de ce plan d'action et des objectifs organisationnels que la Coopérative s'est dotée pour l'année 2015-2016, quatre objectifs ont été identifiés pour la direction des ressources humaines et SST, soit :

1. Améliorer nos performances en termes de santé sécurité au travail au niveau de la prévention, gestion médico administrative en lien avec des indicateurs de performance bien définis et aux objectifs fixés et assurer l'imputabilité de la santé sécurité au travail aux gestionnaires;
2. Développer une stratégie de communication externe afin d'assurer une visibilité et de promouvoir l'image de la Coopérative comme employeur de choix en mettant en place des stratégies afin d'attirer la main-d'œuvre;
3. Assurer une communication interne en étant à l'écoute et réagir rapidement aux ressentis des travailleurs afin de renforcer la fierté des personnes qui œuvrent à la Coopérative et développer une attitude gagnante tout en créant une dynamique d'échanges internes et des outils ou programmes d'intéressement pour les travailleurs entre autre un programme de pré-retraite;
4. Accompagner et coacher les gestionnaires afin qu'ils soient en mesure de bien encadrer et mobiliser leur personnel et assurer le bon fonctionnement de leurs secteurs.

Pour atteindre ces quatre objectifs, dix priorités d'intervention ont été identifiées, soit :

La gestion des ressources humaines (suite)

1. Poursuivre la démarche pour assurer une cohérence organisationnelle dans la gestion de nos ressources humaines;
2. Réalisation des activités des plans d'action :
ressources humaines
gestion proactive en SST
3. Élaborer la planification de la main-d'œuvre de la Coopérative;
4. Développer un plan stratégique de communication externe;
5. Développer et mettre en place des moyens de communication afin de rejoindre nos employés sur une base régulière;
6. Proposer un programme de pré-retraite;
7. Développer des outils technologiques afin de permettre et faciliter l'accès à l'information et la faire circuler rapidement;
8. Mettre en place des moyens afin de créer une dynamique d'échanges internes afin de donner la possibilité d'échanger sur les problématiques;
9. Procéder à la dernière phase de la démarche d'évaluation du maintien de l'équité salariale selon la Loi;
10. Mettre à niveau le processus de cadencage.

La direction des ressources humaines et SST s'affèrera au cours de la prochaine année à promouvoir **une culture organisationnelle positive** qui fait appel auprès de tous les travailleurs à la responsabilisation, au respect, aux valeurs à l'éthique et à bâtir la confiance pour toutes les prises de décisions de l'organisation fondée sur des relations humaines efficaces. Nous travaillerons à s'assurer que la bonne personne est à la bonne place et fasse la bonne chose.

De plus, je peux vous assurer que la coopérative s'est dotée d'une main-d'œuvre compétente, professionnelle et très déterminée à « faire une différence » en contribuant à l'atteinte des objectifs organisationnels. Tous les travailleurs feront une différence et contribueront par le fait même à l'amélioration et à l'atteinte de nos résultats.

D'autre part, nous nous engageons en tant que direction des ressources humaines et SST de continuer à soutenir nos travailleurs grâce à une gestion efficace des ressources humaines et SST, en s'efforçant de répondre aux besoins définis par le plan d'action ressources humaines et SST.

SST - Nouveaux objectifs

Par David Boivin

Surintendant SSE (Santé Sécurité Environnement)



Comme nous vous l'avons mentionné lors de la période d'induction, nous avons modifié quelque peu nos objectifs SST pour la prochaine saison. En effet, considérant que les risques n'étaient pas les mêmes pour les travailleurs du reboisement manuel comparativement à ceux vécus par les travailleurs œuvrant sur des équipements mécanisés, il a été décidé que pour le reboisement manuel, il y aura un seul objectif :

- 0 accident nécessitant indemnisation pour chaque million de plants mis en terre

Pour le reste des opérations exécutées par la Coop, nous aurons deux objectifs :

- Taux OSHA < 2.0 (nous l'avons atteint l'an passé)
- 0 accident nécessitant indemnisation /activité / mois

Le programme de reconnaissance sera lui aussi modifié. Au niveau du reboisement manuel, à chaque fois que nous atteindrons un million de plants mis en terre, la Coop organisera un tirage de cadeaux parmi ces travailleurs. Pour les autres secteurs de la Coop, nous gardons le même système de récompense soit d'offrir des certificats-cadeaux à la fin de la saison en fonction de l'atteinte des objectifs.

Il ne faut pas oublier que cette **re-connaissance** suppose la **connaissance** des dangers et des risques reliés au travail à accomplir. Et dans ce sens, il faut écouter et entendre les suggestions, les commentaires de ceux qui font le travail. C'est là, la forme la plus efficace de démontrer qu'on reconnaît les efforts mis en œuvre par les travailleurs.

C'est pourquoi nous croyons que c'est seulement en travaillant en équipe que nous pourrions atteindre ces objectifs SST !

Maintien de nos certifications

Par David Boivin

Surintendant SSE (Santé Sécurité Environnement)



L'audit ISO 14001 s'est déroulé pendant la semaine du 15 au 18 juin dernier. Le Bureau de Normalisation du Québec a été mandaté afin d'auditer la Coopérative Forestière de Petit Paris et de valider si nous répondons aux diverses exigences de la norme. Bonne nouvelle ! Nous n'avons eu aucune non-conformité qui fût émise. **C'est une première à la Coop en 11 ans.** Notre auditeur fût agréablement surpris du professionnalisme des travailleurs et des gestionnaires rencontrés en forêt et au bureau. Notre programme d'inspection des équipements et le suivi de celui-ci fait aussi parti des points forts, de même que notre revue de direction (rencontre effectuée deux fois par année avec les directeurs et surintendants). Suite à cela, le certificat sera reconduit pour la prochaine année. Il ne faut pas oublier que le maintien de celui-ci est une obligation pour l'exécution de nos travaux en forêt.

Je tiens à féliciter tout le monde pour leur implication, particulièrement les gens des équipes suivantes qui ont été directement impliqués lors de l'audit : l'équipe du reboisement, K2F, MRL, Roluc, voirie CFPP et ADF.

Finalement, pour la saison 2015-2016, il a été statué que nos objectifs d'amélioration en matière d'environnement seront :

- 100 % des secteurs de récolte avec moins de 25 % de sentiers
- 100 % des ponceaux conformes dans les fourches après le transport de bois
- Diminution de 5 % de la consommation d'hydrocarbure / km de chemins construits
- Aucune trace de contamination à proximité des réservoirs pétroliers des camps

Il faut donc continuer sur cette lancée afin de réussir à atteindre nos divers objectifs et continuer de répondre aux diverses exigences en matière d'environnement !

L'admini\$tration

Par Roger Tremblay

Directeur financier

Le prix du bois d'oeuvre est très instable depuis un an. Il se situe aux alentours de 350 \$ US. Au mois de janvier dernier, il se situait à 360 \$ et en août 2014, il était tout près de 400 \$. Comme vous pouvez le remarquer, le prix a subi une baisse de 50 \$ par rapport à août 2014. Par contre, comme le dollar canadien a chuté durant cette même période, les prix se sont maintenus à peu près au même niveau. Ce niveau de prix place notre usine dans une situation de "point mort" c'est-à-dire sans profit, ni perte. Selon certains experts économiques, le bois d'oeuvre est encore un produit qui sera en forte demande dans les prochains mois. Espérons que ce sera le cas. Pour notre usine, la situation idéale est lorsque l'indice des prix est à 375\$ et le dollar canadien est à 0.80 \$ par rapport au dollars US. Du côté du marché de la pâte, qui est notre seul débouché pour les copeaux de notre usine, le prix a légèrement baissé sous la barre des 1 000\$ US. Là aussi la baisse du dollar canadien aura permis au prix de se maintenir et d'éviter une baisse.



Une nouvelle saison s'amorce

Avec ce que je vous ai mentionné précédemment, si la tendance se maintient, la prochaine saison risque de nous laisser peu de marge de manœuvre pour l'atteinte de nos résultats. Le prix du bois d'oeuvre et celui de la pâte influence grandement la capacité que notre usine peut avoir à nous retourner des bénéfices. C'est pourquoi nous devons tous contribuer, à la mesure de ce que notre travail le permet, au succès de la coop.

Opérations—objectifs pour 2015-2016

Par Dominic Bouchard

Directeur foresterie et approvisionnement

Lorsque j'ai reçu le thème de cette édition de "L'Écho du Petit Paris", je me suis demandé qu'est ce que je pourrais écrire sur le sujet. Je me suis alors rappelé une présentation de monsieur Louis Houde, directeur général de PFPP, précédant la visite de l'usine. Il a commencé la rencontre en nous présentant la vision de PFPP.

Je me suis alors demandé ce qu'était la nôtre. Pour ma part, je dirais simplement que notre mission est: Réaliser des opérations forestières et des travaux d'aménagement forestier de manière sécuritaire, rentable en respectant l'environnement et les demandes de nos clients.

Vous remarquez sans doute que j'ai placé la sécurité avant la rentabilité. La raison est simple, lorsque l'on travaille sur la sécurité, on travaille sur tous les autres éléments sans nuire au reste. Lors des inductions du printemps, j'ai tenté, lors de ma courte entrée en matière, de mettre l'emphase sur cet élément. Pour les gens du garage, un conflit d'horaire m'a empêché de vous voir, mais je compte me reprendre dans les prochains jours.

Pour ce qui est des objectifs organisationnels, vous êtes maintenant familiers avec le taux OSHA (moins de 2 pour la saison 15-16) et 0 cas avec perte de temps. Reste maintenant à déterminer les cibles de notre organisation. Pour ma part, la cible ultime est toujours la même : que CFPP remplisse ses obligations et qu'on puisse retourner des ristournes à nos membres. C'est ce qui nous différencie des autres entreprises de pouvoir se partager les profits.

En ce qui concerne notre équipe, pour moi, la nôtre est vaste. Elle se compose des entrepreneurs, des contracteurs, en passant par les superviseurs, les contremaîtres, les surintendants et directeurs, opérateurs, mécaniciens, cuisiniers, hommes de camp, travailleurs sylvicoles, personnel administratif, etc. Pour atteindre nos objectifs et pour rester compétitif, notre équipe devra faire plus avec moins sans négliger la qualité ou la sécurité. J'ajouterais que ces éléments peuvent devenir notre force. Lorsque je veux dire plus avec moins,

Opérations—objectifs pour 2015-2016 (suite)

cela peut vouloir dire plus de travail avec moins de carburant ou plus de travail avec moins de ressources. Comment? En revoyant la structure de notre organisation, en revoyant nos façons de faire et nos techniques de travail, en diminuant les pertes de temps ou en revoyant nos choix de machinerie (utilisation d'un camion articulé ou d'une pelle plus grosse par exemple). La technologie peut également nous aider dans notre travail (utilisation de la technologie LIDAR pour l'implantation des chemins)... L'atteinte des objectifs organisationnels n'est pas que l'affaire de l'équipe de gestion, c'est à tous les niveaux. **Chacun peut contribuer à sa façon.**

Chaque litre de carburant économisé est important et chaque heure de machine non nécessaire également. Un employé coûte 70 000\$/an avec bénéfices marginaux, la génératrice du camp consomme 25 l/h, une reprise des travaux de pelle coûte 140\$/h, un ponceau 450 mm installé coûte 725\$... Tout à une importance, chacun de nous a un impact par rapport à l'atteinte de nos objectifs.

En terminant, je suis heureux de vous annoncer que CFPP a remporté 5 lots lors de la dernière offre du BMMB. Ceux-ci nous donneront de la latitude dans la planification des deux à trois prochaines années. Dans notre travail, tout est une question de planification. Les économies reliées à celle-ci peuvent faire toute la différence dans une organisation comme la nôtre...

Bonne saison 2015-2016!

Opérations forestières - une planification respectée

Par Alain Gagnon



Surintendant des opérations forestières

Parlons des objectifs de planification que l'on s'était donné dans la prévision budgétaire .Donc, la coupe de bois était prévue pour le 19 mai 2015 (réalisé). La construction de chemin était prévue pour la première semaine du mois de juin 2015 (réalisé) et le début du gravelage vers le 15 juin (réalisé). Pour le commencement du transport de bois avec les gros camions hors normes, on s'était fixé la semaine du 15 juin, et grâce à dame nature, le transport est débuté.

Pour la plupart de tous nos travailleurs, tout le monde est au boulot .Maintenant, il faut réaliser nos productions hebdomadaires et conserver la qualité requise dans tous nos champs de compétences. Et cela, grâce à une seule condition : **travailler en équipe**. Le défi est grand pour la saison 2015-16, mais je suis convaincu qu'avec votre esprit d'initiative, votre compétence et votre enthousiasme, nous allons atteindre nos objectifs communs. Merci pour votre collaboration, car le secret de la réussite commence par vous. En tant que surintendant des opérations forestières, je suis et serai disponible sur le terrain pour écouter vos suggestions et vos commentaires dans le but d'amélioration continue.

Service mécanique

Par Sylvain Routhier

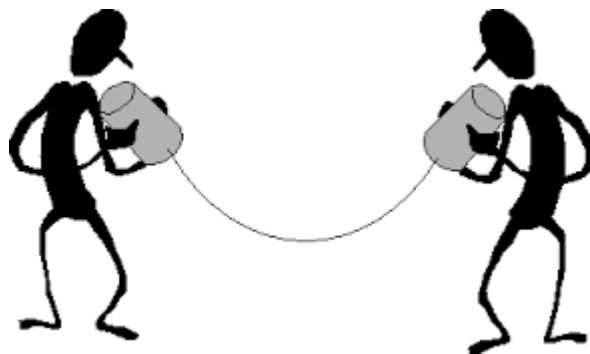
Surintendant service mécanique

Oui, tout est prêt pour la nouvelle saison au niveau du parc de machinerie. L'arrivée de nouveaux équipements tels qu'une chargeuse M325D, une pelle mécanique 336D et un camion 6X6 A25D dans nos opérations devrait améliorer notre production ainsi que la qualité du travail accompli.

L'entretien de la machinerie est un travail d'équipe et j'aimerais vous rappeler l'importance de la communication et du suivi de nos équipements entre les contremaîtres, les opérateurs et les mécaniciens. Je comprends qu'avec l'étendu de nos secteurs d'opération cela peut s'avérer difficile. C'est pourquoi nos rapports opérateurs avec document d'inspection sont si importants pour transmettre l'information et qu'ils doivent être bien remplis et détaillés : points de vérification mécanique, anomalies détectées, **heures machines**, etc.

De plus, il est fondamental de vérifier vos fiches de cadenassage avant de faire des interventions d'entretien mécanique. Elles ont toutes été mises à jour ce printemps.

Merci de votre collaboration et bonne saison à tous!



Plan de soutien à l'entrepreneuriat De la collecte de données cet été

Par Étienne Pilon

Étudiant en Opérations Forestières à l'Université Laval
Stagiaire FORAC, Récolte de données de gestion pour indicateurs de performance

C'est avec plaisir que je me joins cet été à la Coopérative Forestière de Petit Paris pour tenter de développer une méthode de récolte de données pour indicateurs de performance. Ce projet de recherche, chapeauté par le consortium de recherche FORAC, mon employeur, est une des premières étapes à la mise en œuvre de la composante IV du plan de soutien aux entrepreneurs, une initiative la Fédération Québécoise des Coopératives Forestières.

Les informations recueillies, compilées et analysées lors de mon stage, serviront à **documenter la performance des entrepreneurs forestiers de la Coopérative**. Les résultats serviront à différents niveaux, de l'entrepreneur au directeur général. Je passerai donc l'été avec vous, à cheval entre le bureau et la forêt.

Le gros de mon travail consiste, pour l'instant, à analyser les informations recueillies par les GPS à bord de la machinerie et produire un tableau de bord. Le tableau de bord présente des indicateurs de performance, qui doivent représenter fidèlement la productivité de la machinerie. Avec cette information, il est beaucoup plus facile de repérer les problèmes et ainsi tenter de les régler.

Pour la deuxième partie de la saison, je vais me concentrer sur les logiciels des têtes multifonctionnelles. Cette technologie est déjà présente à bord des abatteuses et malheureusement sous-utilisée. J'espère qu'elle me permettra de finaliser ma collecte de données de gestion et ainsi faire de ce projet de recherche un succès.

Je suis heureux de travailler avec un groupe impliqué dans la prise de données et intéressé par les résultats de mon projet. C'est un plaisir de travailler avec vous.

Suivi du progrès de l'opération forestière

Par Mona Boulianne

Coordonnatrice au suivi des opérations forestières

Vous trouverez ci-bas le suivi du progrès de l'opération forestière en date du 27 juin 2015.

Objectif annuel

Récolte	585 500 M ³ net
Transport	584 534 M ³ net

Réalisé au 27 juin 2015

Récolte	74 569 M ³ net
Transport	26 241 M ³ net

Réalisation (%)

Récolte	13%
Transport	4%



Les coulisses du rire



En 1939, on rigolait en moyenne 19 minute par jour, aujourd'hui c'est moins de 2 minutes. Selon vous, y aurait-il un lien entre cette statistique et le haut niveau de stress caractéristique de notre époque? En plus de constituer une activité agréable, le rire possède des vertus exceptionnelles et il s'avère une arme fatale contre le stress en permettant au corps et à l'esprit de se détendre. « C'est prouvé, ceux qui rient sont plus motivés, plus concentrés et plus créatifs. » Jetons un peu de lumière sur cette technique simple et économique dont l'utilisation aurait avantage à être maximisée, principalement en milieu de travail.

Bienfaits physiques

Au départ, le rire offre une grande relaxation musculaire, permet un relâchement des tensions et accroît le sentiment de bien-être, recette propice à la diminution du stress. D'autant plus qu'une minute de rire équivaldrait approximativement à quarante-cinq minutes de relaxation. Rire optimise également le fonctionnement global de l'organisme. Combiner quinze minutes de rigolades quotidiennes à trois séances d'activités physiques hebdomadaires s'avère bénéfique pour le système cardiovasculaire. Rire se veut bon pour le cœur, car il améliore la circulation sanguine et réduit la pression artérielle. Il contribue aussi à l'oxygénation du cerveau et du muscle cardiaques. Des études démontrent notamment une corrélation entre la diminution du risque de formation d'un caillot sanguin.

Bienfaits psychologiques

Remède efficace contre le stress, le rire procure une multitude de bienfaits psychologiques et émotionnels grâce à la sécrétion d'hormones. En plus de constituer une défense naturelle contre la souffrance émotionnelle, le rire procure de l'énergie à celui qui subit l'échec et permet de dédramatiser. Il simplifie également la gestion des angoisses. Si le rire peut régler le problème lui-même, il offre néanmoins la possibilité de prendre un recul face à une situation.

Bienfaits au travail

Blaguer de temps à autre pourrait améliorer les performances au travail selon une récente étude effectuée par l'université de Californie. Cette dernière a révélé que les personnes qui ricanent au bureau étaient plus productives, plus concentrées et plus attentives que les autres. D'autres recherches mentionnent qu'une personne détendue travail avec plus de plaisir et est plus productive.

Source: « Les coulisses du rire », Travail et Santé, juin 2015, volume #2, pages 46 et 47.

Tondre sa pelouse sans risque

Plaie, électrocution, intoxication... Les tondeuses à gazon peuvent à l'origine de nombreux accidents. Voici les précautions à prendre pour les éviter et les bons réflexes pour y faire face.



Ah, l'odeur de l'herbe fraîchement coupée. L'été est la période idéale pour tondre sa pelouse. C'est par ailleurs une excellente activité de plein air. Pourtant, chaque année, de graves traumatismes sont recensés par les services d'urgence.

DES PRÉCAUTIONS INDISPENSABLES

Les risques engendrés par la manipulation des tondeuses, tant pour l'utilisateur que pour les tiers se trouvant à proximité des engins, sont en fait de divers ordres. Il peut s'agir de plaies, voire d'amputations engendrées par le contact avec les lames, de lésions dues à des projections d'objets divers, d'électrocution dans le cas de tondeuses électriques ou encore d'intoxications dues au gaz d'échappement dans le cas des tondeuses à moteur thermique.

AU MOMENT DE TONDRE

- Lire le mode d'emploi de la machine avant utilisation.
- Ne pas retirer les systèmes de protection autour de la lame et sur les commandes.
- Ne jamais mettre les mains ou les pieds au contact de la lame pour retirer l'herbe ou des débris. Même le moteur coupé, la lame peut être engagée et faire un 1/4 tour après débouillage.
- Toujours utiliser un bâton ou un manche à balais pour débouiller une lame.
- Ne jamais tondre la pelouse humide ou sur sol glissant.
- Je jamais autoriser un enfant à utiliser la tondeuse ou à se tenir à proximité d'une tondeuse en fonctionnement.
- Je jamais autoriser de passagers sur une tondeuse motorisée.
- Entretenir la tondeuse régulièrement, avec des lames affûtées.
- Ne pas boire d'alcool avant ou pendant l'utilisation de la tondeuse.
- Le port de chaussures de protection, de lunettes plastifiées, de gants et de pantalons est recommandé.
- Ne pas utiliser la tondeuse pieds-nus.
- Rester prudent lors de l'utilisation de la tondeuse en pente.

Tondre sa pelouse sans risque (suite)

LES BONS GESTES EN CAS D'ACCIDENT

En cas d'accident, appelez immédiatement les services d'urgence.

Si vous êtes blessé aux mains (coupures profondes provoquées par la lame, voire section d'un doigt), nettoyez la plaie à l'eau claire puis désinfectez-la et faites un pansement. En cas d'amputation, ramassez les fragments et disposez-les dans un linge propre, puis dans un sac en plastique étanche. Placez ensuite ce sac fermé dans un autre sac contenant de l'eau et des glaçons, pour le maintenir à une température de 4° C. Parallèlement, enveloppez la main amputée dans un pansement et surélevez-la pour limiter le saignement.

Source: <http://blog.mutuelleverte.com/2013/07/tondre-sa-pelouse/>
(page consultée le 24 juin 2015)

Source: http://www.institut-europeen-main.eu/pg_infos/tondeuse.html
(page consultée le 24 juin 2015)

Conditionnement physique

Plusieurs activités peuvent être faites chez vous pour vous tenir en forme: marcher, courir, faire du vélo, des redressements assis, des «push-up» ou soulever des poids. En fait, peu importe l'activité, l'important c'est de bouger! Pour ceux qui tiennent plus sérieusement à l'entraînement, la Coopérative vous rappelle que les frais d'inscription à un centre de **conditionnement physique reconnu** peuvent être remboursés dans une proportion de 75 %. Notez que le remboursement s'effectuera **à la fin de la période de fréquentation lors du retour à l'emploi la saison suivante**. Vous pouvez vous procurer le formulaire à utiliser lorsque vous fréquenter un centre de conditionnement physique au bureau de la Coopérative.

Pour plus d'information et pour connaître les centres de conditionnement reconnus, n'hésitez pas à nous contacter.

JE SUIS EN FORME



Véhicule tout terrain: des règles à se rappeler

Outil de travail pour les uns, véhicule de loisir pour les autres, le VTT, aussi appelé « quad », connaît depuis 10 ans un essor extraordinaire. L'activité se pratiquant 12 mois par année et le Québec possédant plus de 19 000 km de sentier, il est facile de comprendre pourquoi les quadistes sont de plus en plus nombreux. Il n'y a qu'à songer aux 353 838 véhicules de ce type immatriculé au Québec en 2009, soit une augmentation de 238% par rapport à 1995, pour mesurer l'engouement des amateurs de plein air pour le quad. Il faut toutefois éviter que le succès de ces véhicules ne soit terni par des accidents entraînant des blessures graves, voire mortelles. En 2008, 28 personnes sont décédées des suites d'un accident de quad. La plupart de ces accidents auraient pu être évités.

PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA LOI

Casque protecteur

Le port du casque protecteur est obligatoire en toutes circonstances et en tous lieux, pas seulement sur les sentiers. Le casque doit être conforme aux normes réglementaires en cette matière et comporter une visière, à défaut de quoi le quadiste doit porter des lunettes de sécurité. Ce dernier doit aussi porter des gants et des chaussures adéquates.

Âge minimal et formation

La Loi fixe à 16 ans l'âge minimal pour conduire ce type de véhicule. Il est en outre obligatoire pour les conducteurs de 16 et 17 ans de suivre un cours de formation et d'être titulaire d'un certificat d'aptitude délivré par la Fédération québécoise des clubs quads. Tout nouveau conducteur devrait d'ailleurs suivre un cours de formation. Pour transporter un passager sur un VTT modifié par l'ajout d'un siège d'appoint, il faut que le conducteur soit âgé d'au moins 18 ans.

Limite de vitesse

La limite de vitesse en quad est de 50km/h, sauf indication contraire. À proximité des résidences, la limite de vitesse est de 30km/h. Par ailleurs, même si ce type de véhicule permet de circuler à des endroits difficilement accessibles par d'autres moyens, il y a des limites aux possibilités du quad; les ignorer peut être fatal.

Passagers

Pour transporter un passager sur un VTT, les modèles conçus par le fabricant du véhicule pour deux personnes sont à privilégier.

Cependant, depuis juin 2009, la Loi sur les véhicules hors route permet, dans certaines conditions, de transporter un passager sur un VTT muni de quatre roues, conçu à l'origine pour une personne et modifié par l'ajout d'un siège d'appoint. Ce siège doit être installé conformément aux instructions et aux recommandations du fabricant du siège.

Cette pratique est permise uniquement sur les sentiers de clubs, sur un chemin public dans les conditions prévues à la Loi, sur une route ou un chemin situé sur une terre du domaine de l'État, avec l'autorisation du ministre, ou à défaut, uniquement sur la distance nécessaire pour rejoindre un sentier. Il est interdit de circuler sur portion de

Véhicule tout terrain: des règles à se rappeler

sentier comportant une pente raide ascendante de 17% ou plus, à l'approche de laquelle est installée la signalisation afférente. Tout conducteur d'un VTT ainsi modifié, lorsqu'il transporte un passager, doit être âgé minimalement de 18 ans. À partir du 10 juin 2010, il devra être titulaire d'un certificat attestant qu'il possède les aptitudes et les connaissances requises pour conduire un tel véhicule.

Il est aussi interdit, pour un conducteur de VTT modifié par l'ajout d'un siège d'appoint, lorsqu'il transporte un passager, de transporter une charge maximale supérieure à celle spécifiée par le fabricant du véhicule.

Circulation sur les chemins publics et permis de conduire

Il est interdit de circuler sur un chemin public en quad, sauf dans les cas d'exception prévus par la Loi. En effet, ce type de véhicule n'est pas conçu pour rouler sur l'asphalte. Dans tous les cas, un panneau de signalisation routière doit indiquer que la circulation est autorisée, autorisation que seul le gestionnaire du réseau (ministère des Transports ou municipalité) peut accorder. Par ailleurs, il est important de noter que pour emprunter un chemin public aux conditions déterminées par la Loi, il faut être titulaire d'un permis de conduire valide.

Circulation à proximité des lieux habités

Il est généralement interdit de circuler à moins de 30 m d'une habitation, d'un établissement de santé ou d'une aire réservée à des activités culturelles, éducatives ou sportives à moins d'en avoir obtenu l'autorisation expresse du propriétaire des lieux et cette distance est portée à 100 m pour tout nouveau sentier aménagé après le 31 décembre 2011. Il existe certaines exceptions. Dans ces cas, la limite de vitesse permise est 30km/h, lorsque la circulation est permise à moins de 30 m et la limite permise est de 50 km/h lorsque la circulation est permise à moins de 100 m.

Assurance

Tout propriétaire d'un VTT doit détenir une assurance de responsabilité civile minimale de 500 000\$ pour les dommages causés à autrui. En vertu de la Loi sur l'assurance automobile, la Société de l'assurance automobile du Québec n'indemnise pas les quadistes pour les blessures subies dans un accident, sauf si une automobile en mouvement est impliquée. Il est recommandé aux propriétaires de contracter une assurance personnelle couvrant leurs dommages, tant corporels que matériels.

SÉCURITÉ

Trousse de survie

- Soyez prévoyants et apportez dans vos déplacements une trousse de survie de base comprenant les articles suivants :
- Un jeu d'outils de base et une clé supplémentaire;
- Des bougies d'allumage, une courroie d'entraînement;
- Une trousse et un manuel de premiers soins;
- Un canif bien affûté, une scie ou une hache;
- Une corde de nylon pouvant servir au remorquage (environ 10 mètres);
- Une carte des sentiers et une boussole;
- Des allumettes à l'épreuve de l'eau, une lampe de poche et un sifflet;
- Une couverture légère traitée à l'aluminium.

Statistiques SST

1 ^{er} objectif:	Taux OSHA < 2.00	2 ^e objectif:	0 cas avec perte de temps / activité / mois
---------------------------	---------------------	--------------------------	--

Taux OSHA actuel <u>6.29</u>	0	Service méca- nique	0	Récolte
	0	Prép. terrain	0	Transport
	0	Plantation méca- nique	1	Voirie
	0	Administration		

Activité	Objectif	Résultat
Reboisement	0 évènement / million d'arbres	0 évènement / 600 000 plants

Ma sécurité: J'y vois et je m'implique!

Nomination

Monsieur Dominic Bouchard, directeur foresterie et approvisionnement, est fier d'annoncer la nomination de monsieur Dany Ouellet à titre de superviseur du transport et chargement à la Coopérative forestière de Petit Paris.

Monsieur Ouellet est détenteur d'un diplôme en technique de foresterie du cégep de Chicoutimi. Fort de plus de 20 ans d'expérience dans le domaine forestier, notamment à titre de superviseur des opérations forestières, il œuvre à titre de contremaître des opérations forestières pour la Coopérative forestière de Petit Paris depuis plus d'un an.

Nous lui souhaitons la meilleure des chances dans l'accomplissement de ce nouveau rôle d'importance et nous vous demandons de lui accorder votre appui de tout instant.

Nous demandons votre collaboration pour tous commentaires ou suggestions, n'hésitez pas à en faire part aux membres du comité du journal!!!

- Johanne Bouchard
- Claudie Tremblay
- Photos intéressantes à partager

L'Écho du Petit Paris